

## Le secteur du BTP en Martinique

### Une activité en mutation

Le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) est un secteur clé de l'économie d'un territoire, notamment en Martinique où il génère 5,5 % de la valeur ajoutée en 2015, soit 445 millions d'euros. Il est composé de trois activités principales : la construction spécialisée, la construction générale, et le génie civil. L'ensemble des entreprises du secteur représente 12,6 % du tissu entrepreneurial martiniquais et 4,8 % de l'emploi salarié du territoire en 2016.

#### CHAMP DU SECTEUR BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Selon l'Insee, la Construction - Section F dans la Nomenclature des activités françaises (NAF) - englobe toutes les activités de construction générale (division 41), de génie civil (division 42) et de travaux de construction spécialisée (division 43).

La construction générale – division 41 – se définit comme la construction de bâtiments entiers : habitations, bureaux, magasins et autres bâtiments publics, utilitaires, agricoles, etc. Elle comprend les chantiers de construction neuve, les rénovations, les réparations, les extensions et les transformations, le montage de bâtiments préfabriqués ou de structures sur le site ainsi que la construction de nature temporaire.

Le génie civil – division 42 – comprend la construction générale d'ouvrages de génie civil. Comme la construction générale, elle couvre les chantiers de construction neuve, les rénovations, les réparations, les extensions et les transformations, le montage de structures préfabriquées sur le site ainsi que les constructions de nature temporaire. Elle comprend la construction d'ouvrages lourds tels que les autoroutes, routes, ponts, tunnels, voies ferroviaires, champs d'aviation, ports et autres projets maritimes et fluviaux, systèmes d'irrigation, systèmes d'assainissement, installations industrielles, conduites et lignes électriques, installations sportives extérieures, etc.

Les travaux de construction spécialisée – division 43 – comprennent la construction de parties de bâtiments et d'ouvrages de génie civil ou la préparation à cette fin. Il s'agit habituellement d'activités spécialisées concernant un aspect commun à différentes structures, requérant un savoir-faire ou un équipement particulier, tels que le battage de pieux, la réalisation de fondations, le gros œuvre, le bétonnage, la maçonnerie, le pavage, le montage d'échafaudage, la toiture, etc. Le montage de structures d'acier est inclus.

## PANORAMA DU SECTEUR EN 2016

### Un poids notable au sein du tissu entrepreneurial martiniquais

En se référant exclusivement à la Nomenclature des activités françaises (NAF), le secteur du BTP représente 12,6 % de l'ensemble des entreprises enregistrées en Martinique en 2016, soit 5 228 entreprises pour 41 350 entités implantées sur le territoire.

	Nombre d'entreprises	Part dans l'économie martiniquaise	Nombre d'emplois salariés	Part dans l'économie martiniquaise
Construction générale	925*	2,3 %	1 071*	1,0 %
Génie civil	94*	0,2 %	553*	0,5 %
Construction spécialisée	4 209*	10,1 %	4 072*	3,3 %
<b>Total BTP</b>	<b>5 228</b>	<b>12,6 %</b>	<b>5 696</b>	<b>4,8 %</b>
<b>Total entreprises martiniquaises</b>	<b>41 350</b>	<b>100,0 %</b>	<b>71 971</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Données Insee et ACOSS, et calculs IEDOM (2016) – (\*) estimations

La majorité des entreprises et des effectifs salariés du BTP réalisent des travaux de construction spécialisée. En effet, en 2016, les entreprises de construction spécialisée représentent 10,1 % du tissu entrepreneurial martiniquais (et 3,3 % des effectifs salariés de l'île), contre 2,3 % pour les entreprises de construction générale (avec 1,0 % des effectifs) et 0,2 % pour le secteur du génie civil (0,5 % des effectifs).

### Mais un secteur faiblement pourvoyeur d'emploi salarié

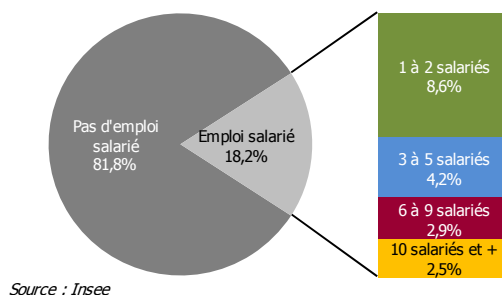
Cependant, le secteur est un employeur de faible envergure en termes d'emploi salarié en Martinique, puisqu'en 2016 il concentre, avec 5 696 salariés, seulement 4,8 % des effectifs salariés totaux<sup>1</sup>. Plus des deux tiers (71,5 %) travaillent dans la construction spécialisée, près de 20 % des salariés sont spécialisés dans la construction générale et environ 10 % dans le génie civil.

<sup>1</sup> Hors fonction publique, le secteur de la construction occupe le 4<sup>e</sup> rang dans l'emploi salarié.

En effet, la grande majorité des entreprises du secteur BTP sont de très petites entreprises, 97,5 % des entreprises ayant moins de 10 salariés, et 81,8 % n'ayant aucun salarié. Cette composition reflète notamment la part importante d'artisans travaillant seuls dans le secteur de la construction.

Pourtant, si on dénombre près de 5 700 salariés dans le secteur de la construction en 2016, en réalité, selon l'Insee<sup>1</sup>, plus de 10 000 Martiniquais occuperaient un emploi appartenant au domaine professionnel du BTP. Ces métiers représenteraient alors 8 % du total de l'emploi de l'île (emploi salarié ou non, saisonnier ou non, etc.), les mutations en cours conduisant parallèlement vers le développement d'emplois non pérennes.

**Répartition des entreprises par taille (nombre de salariés) en 2016 (%)**

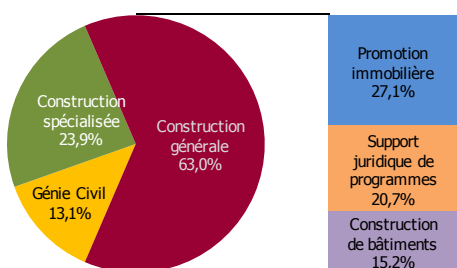


## Un secteur présentant un faible niveau d'endettement

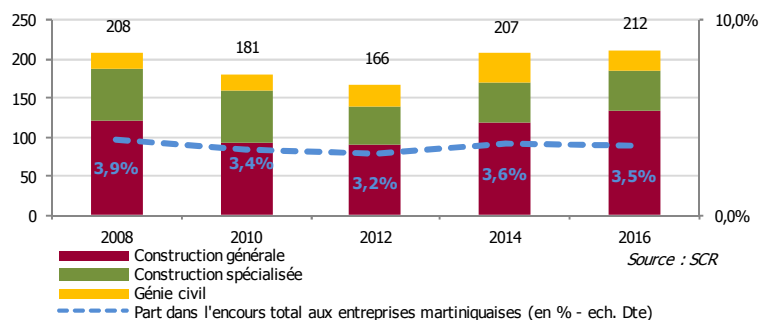
Les encours de crédits accordés aux entreprises du BTP représentent 3,5 % de l'encours total de crédits aux entreprises tel qu'enregistré au Service central des risques (SCR) en 2016, soit 212 millions d'euros. Ils sont majoritairement détenus par les entreprises actives dans la construction générale (63,0 % des encours alloués au secteur de la construction), notamment dans la promotion immobilière (27,1 %) et le support juridique de programmes<sup>2</sup> (20,7 %). Sur les huit dernières années, les tendances sont restées identiques : les volumes d'encours de crédits accordés au secteur du BTP ont évolué pour représenter entre 3,2 % et 3,9 % des encours totaux.

En écartant les activités « connexes » de support juridique et de promotion immobilière, l'encours de crédits accordés au secteur rassemble 115 millions d'euros en 2016, soit 1,9 % de l'encours total des banques. Ainsi, la « construction » (au sens restrictif du terme, sans y intégrer les activités connexes) est une activité qui présente un faible niveau d'endettement. Les encours au secteur de la construction (*stricto sensu*) ont représenté entre 2,2 % et 1,9 % des encours de crédit totaux sur la même période.

**Répartition des encours de crédits par type d'activité en 2016 (%)**



**Évolution de la répartition des encours de crédits aux entreprises du BTP (en millions d'euros)**



## UN SECTEUR SOUS CONTRAINTE DEPUIS UNE DIZAINE D'ANNÉES

Les indicateurs disponibles permettant d'apprécier l'évolution de l'activité du secteur du BTP – ventes de ciment, attestations de mise en conformité électrique et importations de matériels de construction – ont chuté suite à la crise économique et financière mondiale, et affichent, depuis lors, des niveaux nettement inférieurs à ceux des années précédant la crise.

### 2008-2009 : UNE CRISE AVEC EFFET D'ENTRAÎNEMENT SUR LE SECTEUR DU BTP DANS LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS DES ANTILLES (DFA)

La grève générale aux Antilles françaises a fait suite à un ralentissement économique en lien avec la crise économique et financière mondiale commencée aux États-Unis à l'été 2007. Elle a débuté à la Guadeloupe le 20 janvier 2009, à l'initiative du LKP (Liyannaj Kont Pwofitasyon, mouvement contre l'exploitation outrancière) et s'est étendue à la Martinique le 5 février 2009 sous l'impulsion du Collectif du 5 février. Elle s'est achevée le 5 mars 2009 à la Guadeloupe, soit après 44 jours de conflit, et le 14 mars 2009 à la Martinique, au 38<sup>e</sup> jour de la mobilisation, avec la signature de protocoles d'accord. Les deux principales revendications qui ont cristallisé cette « grève contre la vie chère » étaient d'une part une baisse des prix, jugés abusifs, de certains produits et services de base, comme le carburant, l'alimentation et les tarifs bancaires, d'autre part la revalorisation des bas salaires, avec un relèvement immédiat de 200 euros nets.

Le secteur de la construction a été particulièrement affecté par la crise économique et sociale. En effet, celui-ci joue un rôle clé au sein des économies antillaises. Sur la période 1994-2006, il a contribué en moyenne à hauteur de 9,5 % à la croissance annuelle guadeloupéenne (en valeur) et à hauteur de 3,3 % à celle de la Martinique. En y ajoutant les services immobiliers, le secteur de la construction au sens large représentait environ 20 % de la valeur ajoutée et les deux tiers de la FBCF\* à la Guadeloupe et à la Martinique en 2006. Or, l'activité dans le secteur de la construction a connu un coup d'arrêt au premier trimestre 2009 au sein des deux DFA, en lien avec la crise économique et les mouvements sociaux. En effet, le recul du nombre de mises en chantiers a également été observé dans l'Hexagone. Depuis cette crise, l'activité du secteur de la construction ne s'est pas redressée à la Martinique, le secteur faisant également face à d'autres difficultés, notamment s'agissant de ses moteurs de croissance (cf. partie 3).

Voir en ce sens : « [Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles de début 2009](#) », IEDOM, décembre 2009/\*Formation Brute de Capital Fixe

<sup>1</sup> « [Bâtiment, travaux publics : de nombreux départs à la retraite et un manque d'attrait des métiers](#) » Insee Dossier Martinique n° 7 - décembre 2017

<sup>2</sup> Sociétés civiles immobilières de construction créées par les promoteurs pour la réalisation de chacun de leurs programmes.

## Une activité affectée par la crise de 2008-2009

Les ventes de ciment ont connu la chute la plus importante en 2009 (-23,8 %), subissant les effets de la crise. Depuis cette date, elles tendent encore à reculer, avec un taux de croissance annuel moyen de -3,3 % entre 2010 et 2017.

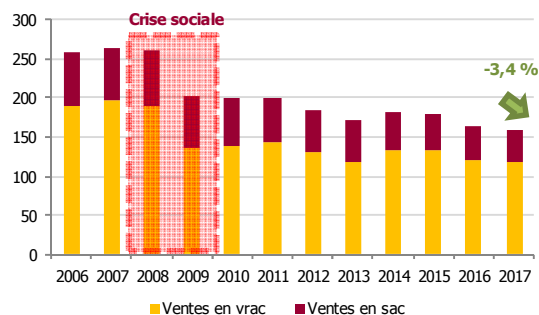
Les ventes de ciment affichent un recul de 3,4 % sur un an en 2017, pour atteindre un volume historiquement bas, à 158 713 tonnes. Les ventes de ciment en sac, habituellement dévolues à la construction privée, diminuent de 3,0 % sur un an, pour tomber à 41 687 tonnes. La baisse est encore plus marquée pour les ventes de ciment en vrac, généralement destinées aux grands chantiers, atteignant -3,5 % pour un volume de 117 026 tonnes vendues.

Les attestations de mise en conformité électrique délivrées par le Consuel permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution du secteur de la construction neuve avec un effet de retard d'un an ou deux, les attestations étant délivrées en fin de chantier.

Jusqu'en 2008, le logement privé soutenait l'activité du secteur, avec une production d'environ 4 000 logements par an. À partir de 2009, la construction de logements recule, en lien notamment avec le remaniement des programmes de défiscalisation et la baisse de la demande. En 2017, seulement 2 023 attestations ont été délivrées pour l'achèvement de logements neufs, accusant un recul de 15,1 % par rapport à 2016 et de 52,8 % par rapport à 2008.

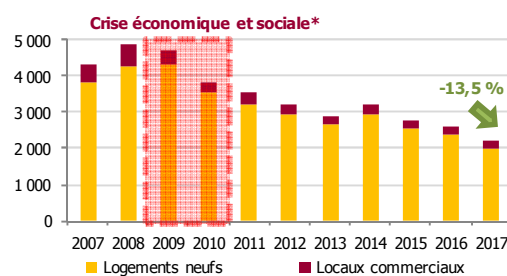
S'agissant des locaux commerciaux, le nombre d'attestations délivrées atteint 220, contre 211 en 2016, soit une hausse de 4,3 % sur un an, mais une diminution de 61,9 % par rapport à 2008. Au global (logements et locaux commerciaux), cette baisse s'élève à 13,5 % entre 2016 et 2017 et 53,9 % sur neuf ans.

Ventes de ciment (en milliers de tonnes)



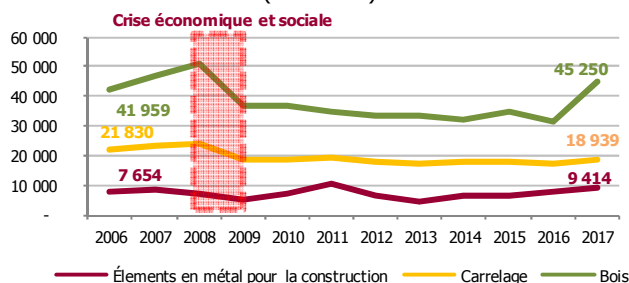
Source : Ciments antillais

Attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel (en nombre)



Source : Consuel \* Avec décalage d'un an pour prise en compte des délais d'achèvement de chantiers

Importations de produits utilisés par les professionnels du secteur de la construction (en tonnes)



Source : Douanes

Les importations de produits utilisés dans le cadre de chantiers de construction ont, elles aussi, subi un net recul au cours de la crise en 2008-2009 et sont en légère baisse depuis lors. En effet, entre 2006 et 2016, les importations de carrelage ont reculé de 21,1 %, de même que les importations de bois, qui ont diminué de 25,7 % sur la même période. Les éléments en métal pour la construction ont connu quant à eux une faible progression, de l'ordre de 2,6 %.

Néanmoins, l'année 2017 marque des évolutions positives pour ces trois matériaux de construction. Les importations de carrelage, de bois et d'éléments en métal pour la construction progressent sur un an (respectivement +10,0 %, +45,1 % et +19,8 %). Reflet d'une évolution dans les méthodes de construction, les achats d'éléments en métal pour la construction ont augmenté sur dix ans, à +12,5 %. Les chantiers de construction parasismique requièrent en effet des matériaux résistants tels que la charpente métallique.

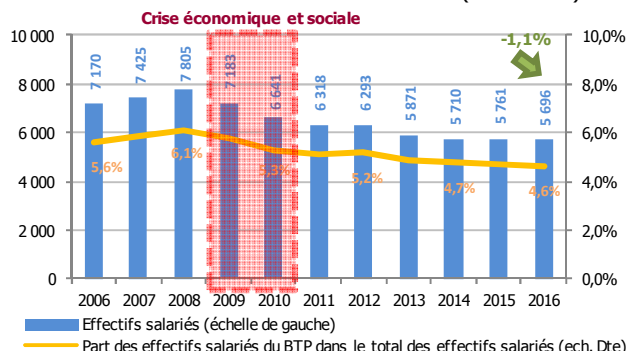
Autre reflet des difficultés du secteur suite à la crise, les délais de paiement se sont fortement allongés entre 2008 et 2011 (+ 32 jours pour les délais clients et + 9 jours pour les délais fournisseurs). En 2016, les entreprises du BTP sont réglées par leurs clients en 96 jours, soit les délais clients sectoriels les plus longs à la Martinique. Par ailleurs, elles payent leurs fournisseurs en 74 jours.

## Des effectifs salariés en baisse depuis plusieurs années

Autre indicateur en berne, les effectifs salariés, qui tendent à reculer depuis 2008 (rappelons que les entités du BTP employant des salariés s'élèvent à 18,2 % de la totalité des entreprises du secteur). Ils accusent un recul de 27,0 % entre 2008 et 2016, pour atteindre 5 696 employés. Ils représentent 4,8 % du total des effectifs salariés martiniquais, contre 6,1 % en 2008.

Ces constats sont à rapprocher de divers facteurs explicatifs, tels que la décroissance démographique qui s'accélère sur la période considérée (2009-2016), les changements de schémas familiaux (avec un phénomène de décohabitation), le développement de l'emploi non salarié, etc.

Effectifs salariés du secteur BTP (en nombre)



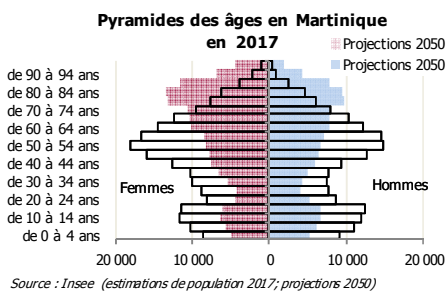
Source : Insee

La crise de 2008-2009 a fortement contraint l'activité du secteur de la construction. Après un premier « réajustement », le secteur peine toujours à se relever, en raison désormais d'éléments exogènes et d'évolutions sociétales sur le territoire martiniquais.

# ÉVOLUTION DES MOTEURS DE CROISSANCE DU SECTEUR

Ainsi, le secteur du BTP en Martinique fait face, depuis quelques années, à une modification de ses moteurs traditionnels de croissance, à savoir la demande de logement et les grands projets publics. Il pâtit également de la raréfaction du foncier.

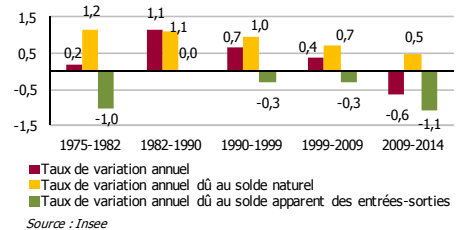
## DÉCROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE EN MARTINIQUE



La Martinique compte 383 911 habitants en 2014, soit 12 493 personnes de moins qu'en 2009. Elle souffre d'une décroissance démographique depuis plus de dix ans, après plusieurs décennies de hausse de la population. Un recul qui s'explique par un déficit migratoire qui n'est plus compensé par le solde naturel.

Le déficit migratoire est largement porté par les natifs de Martinique qui quittent le territoire, notamment les jeunes qui rejoignent l'Hexagone pour poursuivre leurs études ou exercer un emploi.

### Évolution et décomposition du taux d'accroissement annuel de la population martiniquaise (en %)



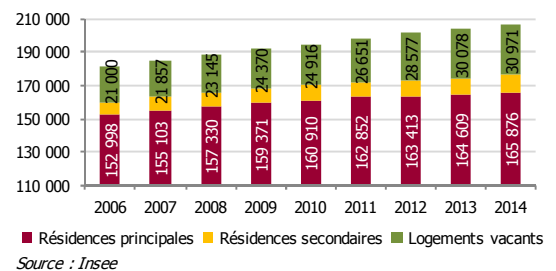
Quant au solde naturel, bien qu'il reste positif, il tend à diminuer en raison du vieillissement de la population engendré par l'émigration des jeunes Martiniquais. En effet, le vieillissement de la population a un effet structurel sur le solde naturel : les décès augmentent en raison d'une population âgée plus nombreuse et les naissances diminuent à cause du recul de la population féminine en âge de procréer.

## Un manque d'adéquation entre l'offre de logements et les évolutions démographiques

Le parc de logements de la Martinique augmente depuis le début des années 80, pour atteindre 207 001 logements en 2014. Parmi ceux-ci, on dénombre 165 876 résidences principales, 10 155 résidences secondaires, et 30 971 logements vacants. Ces logements non occupés sont d'ailleurs en progression depuis 2008, en lien avec une baisse de la population.

Entre 2009 et 2014, la population affiche une baisse de 3,2 %. Parallèlement, le nombre de résidences principales progresse de 3,9 % sur la même période, mais la vacance affiche pour sa part une forte hausse de près de 21,3 %. Par conséquent, la vacance augmente plus rapidement que le parc de logements, démontrant ainsi le manque d'adéquation des logements face aux changements démographiques.

### Parc de logements (en nombre)



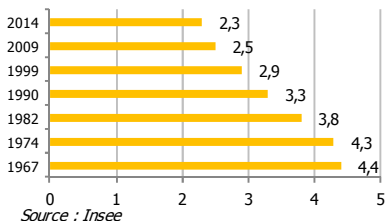
En effet, en dépit de la baisse de la population, le nombre de ménages a augmenté entre 2009 et 2014 (+4,1 %, soit + 7 000 ménages en cinq ans), en raison de la réduction de la taille moyenne des ménages. La composition des ménages s'est considérablement modifiée ces dernières décennies, le nombre moyen d'occupants par résidence principale étant passé de 4,4 en 1967 à 2,3 en 2014, en raison notamment du phénomène de décohabitation familiale ainsi que du vieillissement de la population.

Entre 2009 et 2014, le nombre de ménages constitués d'une seule personne a augmenté de 16,5 % sur cinq ans, soit 8 149 ménages, alors que dans le même temps, le nombre de ménages composés d'un couple avec enfant(s) a reculé de 13,8 %, soit 5 465 ménages. En 2014, 38 % des ménages sont des personnes seules, contre 29 % en 1999, et, *a contrario*, seulement 21 % des ménages sont des couples avec enfant(s), contre 33 % en 1999.

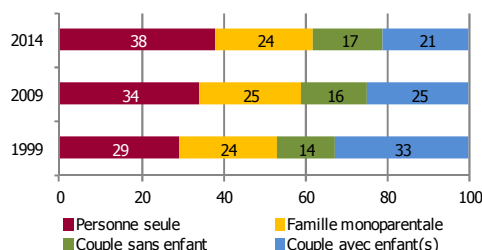
Pourtant, au cours de la même période, le nombre de petits logements, de 1 ou 2 pièces, n'a crû que de 429 (+2,0 %). Si l'offre de logements a légèrement évolué avec un recul des résidences principales comportant 4 pièces et plus, à la faveur des 3 pièces, elle reste actuellement inadaptée aux besoins des ménages martiniquais.

En effet, les résidences principales comportent en majorité 4 pièces ou 5 pièces et plus, alors que plus de la moitié des ménages sont constitués de deux personnes ou moins.

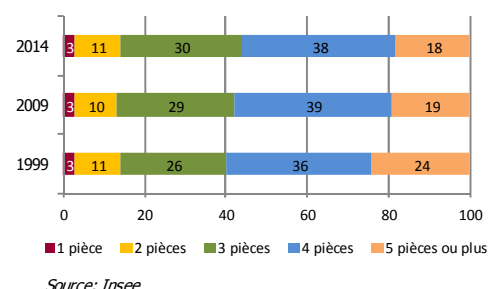
### Nombre moyen d'occupants par résidence principale



### Répartition des ménages selon leur composition familiale (en %)

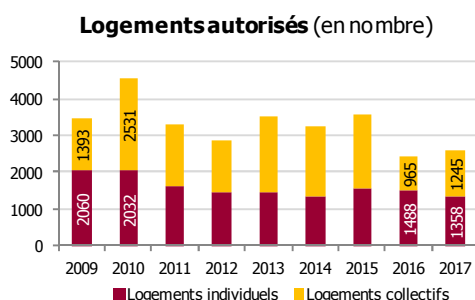


### Évolution du nombre de pièces des résidences principales (en %)



## La raréfaction du foncier

Pour faire face à ces évolutions, il convient d'une part de travailler au réagencement des logements existants (développer les travaux de second œuvre principalement), et d'autre part, de lancer des chantiers de logements, davantage adaptés à la structure des familles et au territoire martiniquais.



Source : DEAL MARTINIQUE

Ainsi, en 2017, le nombre de logements autorisés à la construction est à la hausse (+6,1 % sur un an) pour atteindre 2 603 logements. Cette hausse est clairement portée par l'augmentation des autorisations pour les logements collectifs (+29,0 % sur un an, contre -8,7 % pour les autorisations de logements individuels). La surface moyenne de plancher des logements autorisés passe de 84,8 m<sup>2</sup> en 2016, à 78,9 m<sup>2</sup> en 2017. Néanmoins, ces chiffres ne permettent pas de retrouver les niveaux de construction atteints lorsque la population était encore en progression.

En effet, les changements démographiques associés à la fin des grands programmes de défiscalisation, mais aussi à la raréfaction des terrains constructibles, ne sont pas de nature à contribuer à la relance d'une véritable dynamique en matière de construction de logements neufs.

Les acteurs du secteur du BTP sont en effet également confrontés à la raréfaction du foncier. Face à l'hyperdensité du territoire et la rareté des terrains constructibles (loi littoral, terrain pentu, forêt, indivision, etc.), peu de terrains sont mobilisables pour des projets immobiliers. Afin de régler les problèmes d'indivision successorale en Martinique, le député Serge Letchimy a présenté un projet de loi en janvier 2018 visant à « faciliter la sortie de l'indivision successorale et à relancer la politique du logement en Outre-mer ». Ce projet de loi a été voté au Sénat le 4 avril 2018 et est actuellement en attente d'une deuxième lecture par l'Assemblée nationale.

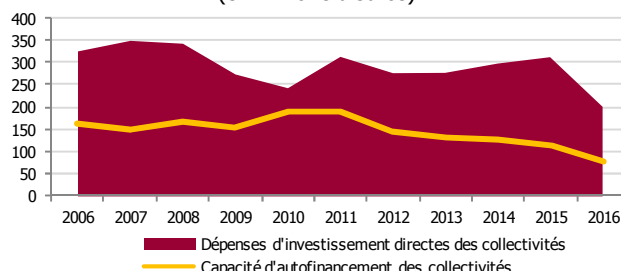
## Des projets publics de moins grande ampleur

L'activité des entreprises du BTP est par ailleurs fortement dépendante des chantiers lancés par les organismes publics et collectivités de l'île.

Or, depuis le chantier du TCSP (Transport Collectif en Site Propre ; réseau de bus du Lamentin à Fort-de-France) réalisé de 2013 à 2015 et d'un coût de 400 M€, le secteur du BTP est pénalisé par la raréfaction de mises en chantier de grands projets publics, et la baisse de la commande publique. L'investissement public a connu une forte baisse ces dernières années.

L'investissement public a reculé de 24,5 % en 2016. Cette année a néanmoins été marquée par la fin des travaux d'allongement du quai Sud-est du site de la Pointe des Grives du Grand Port maritime, l'achèvement de la construction du nouveau plateau technique de l'hôpital Pierre Zobda-Quitman, après environ trois ans de travaux, le lancement de la construction du commissariat de Fort-de-France (30 M€) et le début de la construction d'un centre de soin à Saint-Joseph.

### Évolution des dépenses et de la capacité d'autofinancement des collectivités locales (en millions d'euros)



Source : Ministère de l'Economie et des Finances, DRFIP de Martinique

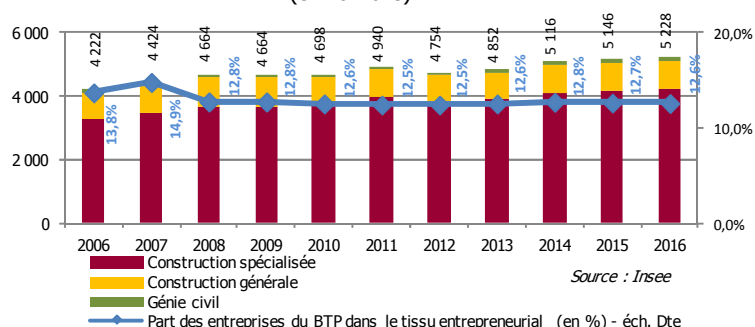
En 2017, les commandes institutionnelles se sont principalement portées sur les travaux associés au pont du Prêcheur inauguré en décembre (10,3 M€), le démarrage du chantier du lycée Schoelcher (80 M€), la fin des travaux du futur Complexe environnemental de traitement et de valorisation des déchets du Petit Galion et le lancement du chantier d'agrandissement de l'aéroport Aimé Césaire dans le cadre de son plan de développement (123 M€). Plusieurs chantiers de maintenance de routes ont également eu lieu, ainsi que la reconstruction du collège de Morne-Rouge (12 M€) et la reconstruction de l'observatoire volcanologique (9,2 M€).

## UN SECTEUR EN MUTATION, À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX RELAIS

Afin de perdurer, le tissu entrepreneurial sectoriel a subi des mutations et la physionomie du secteur a évolué.

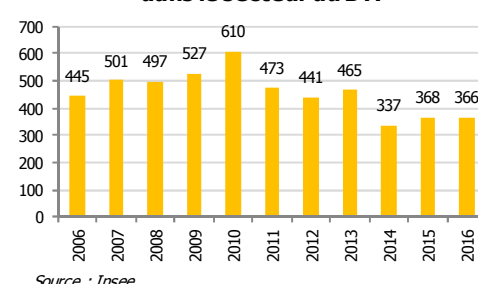
### Un nombre d'entreprises globalement en progression depuis 2013...

#### Évolution du nombre d'entreprises au sein du BTP (en nombre)



Source : Insee

#### Nombre de créations d'entreprises dans le secteur du BTP



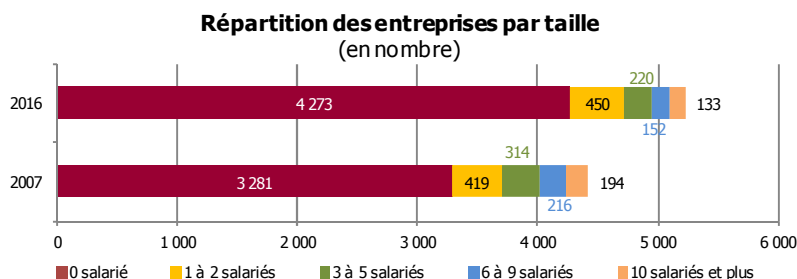
Source : Insee

En dépit des difficultés, le nombre d'entreprises actives dans le secteur du BTP progresse depuis près de dix ans. Il est ainsi passé de 4 222 en 2006 à 5 228 en 2016. La part des entreprises du secteur dans le tissu entrepreneurial martiniquais est cependant restée stable sur la même période, et atteint 12,6 % en 2016.

Le nombre de créations d'entreprise affiche quant à lui une progression plus irrégulière depuis 2006. Alors qu'il tend à augmenter entre 2006 et 2010, il baisse entre 2010 et 2016, pour tomber à 366 cette dernière année. Ce nombre est cependant en hausse par rapport à 2014, lorsque le nombre de créations d'entreprises atteignait 337. Le nombre d'entreprises en redressement judiciaire a connu, quant à lui, une progression de 2006 à 2011, puis un recul jusqu'en 2016, pour atteindre 888 défaillances d'entreprises. Le secteur de la construction concentre 20 % des défaillances d'entreprises de la Martinique, une part relativement élevée témoignant de sa fragilité, mais toutefois plus faible que dans l'ensemble des DOM (24 %).

### ... mais des entreprises de plus petite taille, sans salarié...

En outre, cette hausse du nombre d'entreprises masque également une évolution de la structuration du secteur : si le nombre total d'entreprises progresse, le nombre de moyennes et grandes entreprises tend, quant à lui, à reculer. Ce sont les entreprises individuelles qui augmentent et expliquent la hausse globale du nombre d'entreprises. Entre 2007 et 2016, près de 1 000 entreprises sont créées sans aucun salarié, et une soixantaine d'entreprises de plus de 10 salariés disparaissent.

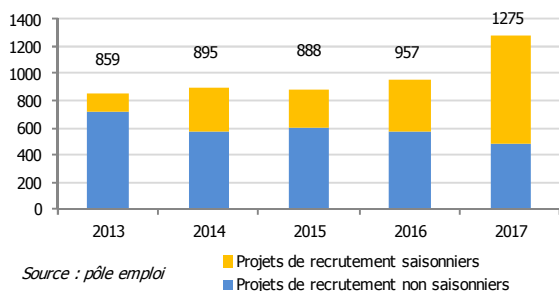


Source : Insee

Comme mentionné précédemment, le secteur est peu pourvoyeur d'emplois salariés du fait de la présence de nombreux artisans.

### ... et des besoins de main-d'œuvre essentiellement saisonniers

**Besoins de main-d'œuvre dans le secteur du BTP (en nombre de recrutements prévus)**



Source : pôle emploi

En 2017, les entreprises de la construction font état d'un fort besoin en main-d'œuvre (+33,2 %), mais essentiellement en contrats saisonniers (pour 62,3 % des besoins identifiés, contre 37,7 % d'emplois durables). Conséquence d'une activité particulièrement variable, le recours aux contrats à durée déterminée est relativement fréquent. Environ 18 % des salariés du BTP sont en contrat à durée déterminée, d'intérim ou saisonnier.

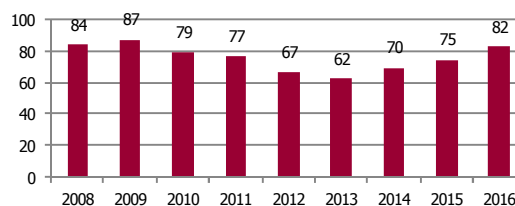
À l'image des évolutions démographiques sur le territoire martiniquais, les emplois du secteur sont caractérisés par un vieillissement prononcé. L'Insee indique que depuis 2013 la moitié des actifs du BTP a 47 ans ou plus. Un travail reste donc à effectuer sur l'attractivité du secteur pour les jeunes.

### Reprise des investissements : principalement pour du renouvellement

Après avoir reculé entre 2009 et 2013, les encours de crédits de moyen et long terme (investissement et immobilier) détenus par les entreprises du secteur du BTP progressent depuis 2013, pour atteindre 82 millions d'euros en 2016, sans pour autant retrouver son niveau d'avant crise. Cette augmentation traduit une reprise des investissements des entreprises du BTP.

Nonobstant cet aspect positif, il convient de rappeler que l'essentiel des crédits mentionnés est destiné au renouvellement de l'outil de production et non pas au développement de l'activité. En effet, après une période particulièrement creuse en termes d'investissement, il apparaît nécessaire de renouveler le matériel, ou d'investir pour son entretien.

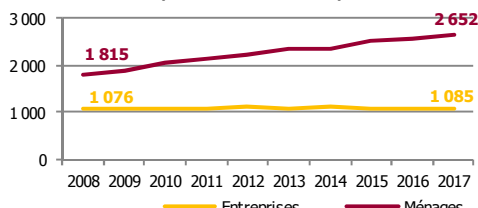
**Évolution des encours de crédits moyen et long-terme aux entreprises du BTP (en millions d'euros)**



Source : SCR

### Des crédits immobiliers en progression pour les ménages

**Évolution des crédits immobiliers (en million d'euros)**



Source : SCR

Si les crédits immobiliers des entreprises stagnent depuis 2008, les crédits immobiliers accordés aux ménages sont quant à eux orientés à la hausse sur la période. Ils ont progressé de 4,3 % en moyenne entre 2008 et 2017, pour atteindre un total de 2,6 milliards d'euros. Cette hausse traduit l'intérêt toujours présent pour l'accession immobilière. Néanmoins, elle ne concerne plus seulement les nouvelles constructions, mais aussi l'achat de logements existants. Dans ces conditions, des travaux de gros œuvre sont rarement nécessaires.

La nécessité d'amélioration, et d'adaptation des logements aux évolutions des modes de vie et au vieillissement de la population, peuvent contribuer à maintenir un certain volume d'activité dans le secteur du BTP.

## Le savoir-faire et l'expertise martiniquaise : des atouts à valoriser

Comme indiqué précédemment, des opportunités sont notamment à saisir à court ou moyen terme, au niveau local, pour répondre aux besoins démographiques :

- adaptation des logements à la nouvelle taille des ménages (séparations de grands logements en plusieurs appartements distincts, par exemple) ;
- mise en conformité avec les besoins de personnes âgées (face au vieillissement de la population, les logements doivent être réhabilités, *via* notamment l'aménagement de maisons de plain-pied, d'accès aux fauteuils roulants, de rampes, etc.).

Par ailleurs, des opportunités peuvent également émerger, en lien avec des problématiques nécessitant des investissements plus ponctuels localement tels que :

- la construction de réservoirs d'eau et de stations d'épuration (la majorité des stations ayant une moyenne d'âge de 25 ans) ;
- l'aménagement des espaces lié au développement du spiritourisme et la réhabilitation du parc hôtelier. En effet, l'année 2017 a été portée économiquement par le secteur du tourisme (voir en ce sens la synthèse annuelle de l'IEDOM sur [l'économie de la Martinique en 2017](#)). Or le nombre de chambres disponibles reste encore limité, et l'offre commerciale mérite d'être étoffée afin de renforcer un pan de l'économie martiniquaise.

Enfin, des opportunités sont également envisageables, non seulement au niveau local, mais également au niveau régional (voire international) notamment dans le domaine de :

- l'efficacité énergétique des bâtiments (voir en ce sens la note de l'IEDOM sur [l'économie verte](#)) : plusieurs initiatives sont en cours dans la région, notamment l'appel à projets intitulé « Rénovation énergétique du parc immobilier de Martinique » lancé en 2017 par l'ADEME, la DEAL MARTINIQUE, la CTM et la SMEM ; de telles initiatives peuvent être étendues régionalement ;
- la mise aux normes parasismiques et cycloniques : la Martinique fait face à des risques de catastrophes naturelles croissants et devra adapter les bâtiments existants aux contraintes météorologiques ; les événements de fin 2017 (ouragans Irma et Maria) ont touché l'ensemble de la Caraïbe. Ceci contribue à rappeler que les entreprises martiniquaises du BTP appliquent une réglementation stricte en matière parasismique, datant de 2010, et disposent donc de compétences techniques rares et pointues sur le marché régional qu'il convient là aussi de valoriser ;
- le développement de la filière numérique et le déploiement associé de la fibre optique.

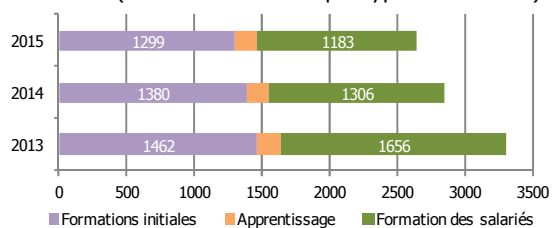
## L'offre de formation : des adaptations nécessaires

Dans ce contexte, il convient de veiller à ce que l'offre de formation soit toujours adaptée. Or, à ce jour il apparaît que le nombre de personnes formées diminue au fil des années : entre 2013 et 2015, le nombre d'inscrits en formation dans le secteur du BTP a chuté de plus de 19,3 %, passant de 3 298 à 2 644 inscrits.

Ceci peut être le signe d'un manque d'intérêt ou d'une inadéquation de l'offre de formation avec les mutations sectorielles évoquées *supra* et les nécessaires aménagements et évolutions de la profession.

Des efforts peuvent donc être faits en la matière pour contribuer à l'attractivité des professions associées, et pour redynamiser le secteur.

Nombre de personnes en formation dans le secteur du BTP (en nombre d'inscrits par type de formation)



Source : Rectorat

## CONCLUSION

### RAPPORT D'INFORMATION AU SÉNAT – 29 JUIN 2017

En 2017, la Délégation sénatoriale aux Outre-mer a mené une étude pluriannuelle sur l'impact des normes techniques sur la situation du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) : « [Étude sur les normes en matière de construction et d'équipements publics dans les outre-mer](#) ». Parmi les nombreuses conclusions de cette étude la délégation sénatoriale fait le constat que les normes doivent être assouplies pour permettre au secteur du BTP de mieux répondre aux spécificités ultramarines (avec un « *bati-tropical* »), et met également en lumière l'importance du savoir-faire français dans la Caraïbe, et la nécessité d'une coopération régionale.

Le secteur du BTP fait face à une évolution de la demande qui lui est adressée, en lien avec la baisse et le vieillissement de la population, la décohabitation familiale, la raréfaction du foncier et la diminution de la commande publique. Il fait également face à des changements dans les pratiques et méthodes de travail. En effet, les chantiers actuels de construction requièrent l'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques, notamment dans la construction parasismique.

Dans ce contexte, les entreprises du secteur du BTP doivent s'adapter pour répondre au mieux aux nouveaux besoins notamment en matière de réhabilitation des logements. La structure des entreprises est d'ailleurs en train d'évoluer, leur taille moyenne ayant tendance à diminuer (à l'image de la taille moyenne des marchés et des chantiers).

Dans un contexte macroéconomique relativement contraint, les professionnels doivent poursuivre leurs efforts d'adaptation et se tourner vers des vecteurs de croissance porteurs sur le territoire martiniquais (notamment en lien avec le développement de nouvelles formes de tourisme, de type tourisme vert, spiritourisme, etc.), et vers la promotion d'un savoir-faire français exportable en dehors du territoire martiniquais (essentiellement en lien avec la gestion des risques naturels, et la protection de l'environnement).

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN DELMAS – Responsable de la rédaction : C. DORWLING-CARTER – Rédaction : M. HILY et D. KASPER  
Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : aout 2018 – Dépôt légal : aout 2018 – ISSN 1952-9619